

Direction Régionale  
de l'Alimentation de l'Agriculture et de la Forêt  
des Pays de la Loire



# Document Régional de Formation

-

## Année 2016

***Région des PAYS DE LA LOIRE***

---

## PREAMBULE

Le document régional de formation (DRF) présente pour l'année 2016, les **orientations stratégiques retenues en matière de formation continue des personnels** exerçant les missions du Ministère de l'Agriculture de l'Agroalimentaire et de la Forêt (MAAF) et de FranceAgriMer (FAM) dans la région des Pays de la Loire (DRAAF, DD(CS)PP, DDT(M), EPLEFPA). Il prend en compte les priorités d'action du MAAF (dont la *transition énergétique et le projet agro-écologique pour la France*, en particulier), et s'inscrit également dans un contexte de réforme territoriale et de modernisation de l'action publique de l'État.

L'élaboration de ce document est basée sur une concertation avec les équipes de direction et les responsables locaux de formation des DD(CS)PP, des DDT(M), des EPLEFPA et de la DRAAF, pour définir les priorités aussi bien au niveau local que régional. Également, elle s'appuie sur la **note d'orientation pour la formation continue des personnels 2016-2017-2018** (cf. note de service SG/SRH/SDDPRS/2015-610 du 20 juillet 2015).

Le DRF fera par ailleurs l'objet d'une consultation des comités des directeurs départementaux interministériels, des organisations syndicales en **CRIC** (Commission Régionale d'Information et de Concertation), et en **CTREA** (Comité Technique Régional de l'Enseignement Agricole), à l'automne 2015.

4 parties distinctes composent le DRF 2016 :

- 1- Les enjeux régionaux et le contexte emplois / compétences /effectifs dans la région
- 2- Les orientations retenues pour la formation continue en région pour 2016
- 3- Le budget prévisionnel 2016
- 4- Le bilan intermédiaire d'activités 2015 des actions de formation continue

# Table des matières

<b>1 - Les enjeux régionaux (missions et compétences).....</b>	<b>4</b>
<b>1.1 Les priorités régionales dans la mise en œuvre des politiques du MAAF.....</b>	<b>4</b>
1.1.1 L'agriculture ligérienne : un enjeu économique, environnemental et social majeur.....	4
1.1.2 Orientations régionales dans la mise en œuvre des politiques publiques du MAAF.....	5
<b>1.2 Le contexte emplois/compétences/effectifs au regard des missions.....</b>	<b>7</b>
1.2.1 Le contexte en DRAAF (hors SRAL) et DDT(M) (BOP 215).....	7
1.2.2 Le contexte en DRAAF-SRAL et DD(CS)PP (BOP 206).....	8
1.2.3 Le contexte dans l'enseignement agricole (BOP 143).....	9
<b>1.3 Le contexte interministériel (plates-formes RH, CVRH, autres structures et directions régionales,...).....</b>	<b>9</b>
1.3.1 Relations avec la Plateforme RH de la Préfecture de Région.....	9
1.3.2 Relations avec le CVRH, et la DREAL.....	10
1.3.3 Relations avec les autres structures.....	10
<b>2 - Les orientations retenues pour la formation continue dans la Région des Pays de la Loire.....</b>	<b>11</b>
<b>2.1 Orientations retenues.....</b>	<b>11</b>
2.1.1 Sur quelles bases ?.....	11
2.1.2 ... et selon quelles modalités de formation ?.....	11
<b>2.2 Les thèmes prioritaires de formation.....</b>	<b>12</b>
2.2.1 Pour les missions spécifiques et « métiers » du MAAF et de FranceAgriMer.....	12
2.2.2 Pour la conduite et le pilotage des politiques transversales du MAAF.....	15
<b>2.3 L'accompagnement formation individualisé des agents.....</b>	<b>17</b>
2.3.1 Parcours de professionnalisation / accompagnements individualisés.....	17
2.3.2 Autres outils d'accompagnement individualisé.....	18
<b>2.4 Les autres projets spécifiques.....</b>	<b>18</b>
<b>2.5 Le pilotage de la formation continue en région.....</b>	<b>18</b>
<b>3 - Le budget prévisionnel 2016.....</b>	<b>20</b>
<b>4 - Éléments de bilan de l'activité de la formation continue pour l'année 2015.....</b>	<b>22</b>
<b>Annexe – bilan d'activités 2014.....</b>	<b>27</b>

# 1 - Les enjeux régionaux (missions et compétences)

## 1.1 Les priorités régionales dans la mise en œuvre des politiques du MAAF

### 1.1.1 L'agriculture ligérienne : un enjeu économique, environnemental et social majeur

**Deuxième région agricole française en 2015** (avec une production estimée à 10 % du chiffre d'affaires national), l'agriculture des Pays de la Loire est économiquement puissante, et possède un grand potentiel agroalimentaire (deuxième région de France pour les industries agroalimentaires, en particulier). La valeur de l'ensemble des productions représente 6 % du PIB régional, et repose sur des **filières agricoles particulièrement diversifiées**. L'agriculture des Pays de la Loire est ainsi reconnue pour ses productions animales<sup>1</sup> (l'élevage représente 56 % de la valeur totale des productions), ses filières végétales (les Pays de la Loire se classent au premier rang pour la diversité de ses productions<sup>2</sup>), mais également par le développement des filières de qualité (154 labels rouges – premier rang français, et deuxième région française pour la superficie en agriculture biologique).

En outre, la région est caractérisée par l'importance de ses surfaces agricoles, qui représentent près des 2/3 de son territoire. Cette situation s'explique par la topographie et le climat favorable de la région, ainsi que par la moindre importance des zones boisées en Pays de la Loire : la forêt ligérienne est en effet peu développée en superficie.

**Les enjeux environnementaux** sont, par ailleurs, une préoccupation importante dans la région des Pays de la Loire. Afin d'inscrire durablement l'agriculture et l'agroalimentaire dans les territoires, une série d'actions visant à une réelle préservation de l'environnement ont ainsi été poursuivies et renforcées en 2015, à travers l'ouverture et la contractualisation de mesures agro-environnementales climatiques (MAEC) sur les enjeux « eau », « biodiversité », « maintien des prairies »... sur près de 43 territoires au niveau régional, les mesures de soutien à la conversion et au maintien des surfaces en agriculture biologique, ou encore, l'habilitation de GIEE<sup>3</sup> sur le territoire régional.

Enfin, l'agriculture ligérienne constitue un **enjeu social**.

Dans un contexte de vieillissement des chefs d'exploitation, sur un territoire régional où les crises économiques secouent plusieurs des filières présentes en 2015 (viandes bovine et porcine, filières laitière et horticole en particulier), le maintien de l'agriculture et de toutes les activités économiques qu'elle induit, passe par un **bon renouvellement des générations**. L'installation des jeunes agriculteurs constitue donc un enjeu important, sur un territoire où la dynamique d'installation est fortement ancrée.

Par ailleurs, et devant l'importance économique que représente le secteur de l'agroalimentaire dans la région (l'IAA est en effet le 1<sup>er</sup> secteur industriel régional et occupe le 2<sup>ème</sup> rang national avec plus de 50 000 salariés), **l'amélioration de l'attractivité du secteur** et la définition des parcours de formation adaptés constituent des enjeux à part entière.

1 Avant prise en compte de la réforme territoriale, la région occupe la première place nationale pour l'élevage des bovins viande, et la deuxième dans le domaine de la production laitière, l'élevage avicole, et l'élevage porcin.

2 Horticulture : première région française ; arboriculture : deuxième ; maraîchage : première région pour la mâche et le concombre.

3 GIEE : Groupement d'Intérêt Écologique et Économique

### **1.1.2 Orientations régionales dans la mise en œuvre des politiques publiques du MAAF**

Le **Plan Régional d'Agriculture Durable (PRAD)** ligérien (approuvé par le Préfet en avril 2012) fixe le cadre régional d'actions, et vise justement à apporter une réponse aux enjeux économiques, environnementaux et sociaux précédemment évoqués. Celui-ci se décline autour des 4 axes suivants :

- 1- Inscrire durablement l'agriculture et l'agroalimentaire dans les territoires*
- 2- Renforcer la compétitivité du secteur en amont et en aval dans le respect des milieux naturels*
- 3- Garantir et promouvoir une alimentation sûre et de qualité, source de valeur ajoutée et de revenu pour les agriculteurs et les transformateurs ligériens*
- 4- Faciliter l'adaptation de l'agriculture ligérienne aux changements (climatiques, économiques...) et accompagner ses évolutions*

**A** – S'inscrivant dans ces axes du PRAD, les priorités d'actions régionales dans le domaine de **l'économie agricole et de l'environnement**, sont ainsi concentrées sur :

- la **mise en œuvre de la nouvelle PAC** pour les différents services d'économie agricole, dans les délais et dans le respect des procédures européennes (compte tenu en particulier de la diversité – et de l'importance économique qu'elles représentent – des productions animales et végétales dans la région) ;
- la bonne mobilisation du fonds européen, comme sa sécurisation, afin de compenser au mieux la diminution des aides du 1<sup>er</sup> pilier de la PAC ;
- la traduction concrète du « **produire autrement** » en région Pays de la Loire, par la poursuite des actions engagées en 2015 dans le cadre du « projet agroécologique pour la France », et notamment sur son volet « formation » ;
- le **soutien** pour la mise en œuvre de mesures agro-environnementales climatiques (MAEC) sur de nouveaux territoires, ainsi que les mesures de soutien à la conversion et au maintien des surfaces en agriculture biologique dans la Région ;
- l'accompagnement de la **dynamique d'installation**, pour faire face à l'enjeu majeur de renouvellement des générations, tout en intégrant les questions de préservation du foncier agricole qui constituent un enjeu important dans la région ligérienne (impact croissant de l'urbanisation, en particulier) ;
- le **soutien des exploitations agricoles ligériennes**, et la structuration des filières, par la mise en œuvre du PCAE<sup>4</sup> (finalisé en 2015), avec notamment l'accompagnement prioritaire des secteurs de l'élevage, et des productions végétales spécialisées (avec prise en compte en particulier des dossiers de GIEE, et des dossiers de mises aux normes des exploitations en matière de gestion des effluents d'élevage, pour celles situées en zones vulnérables).

**B** – Dans le domaine de la **forêt, du bois et des énergies renouvelables**, pour répondre à l'objectif prioritaire du reboisement dans la région (cf. point 1.1.1), une meilleure valorisation de la forêt et du bois dans le cadre d'une gestion durable est recherchée, au travers la structuration de la filière, une plus grande mobilisation du bois, et le soutien à l'innovation (en témoigne notamment la signature en 2015, de la charte régionale « mobilisons la forêt »).

---

4 PCAE : Plan de Compétitivité et d'Adaptation des Exploitations agricoles

**C** – Dans le domaine de la **sécurité et de la qualité sanitaires de l'alimentation**, l'effort régional porte sur la déclinaison du programme national pour l'alimentation 2013 – 2017 (PNA → **PRALIM**<sup>5</sup>), du plan ministériel Ecophyto, et du plan Ecoantibio.

- Sur le premier point, l'action régionale se concentre sur l'axe de "*justice sociale : soutien à l'aide alimentaire et promotion du modèle alimentaire français*" et sur les enjeux d'approvisionnement en produits de proximité des établissements de restauration collective (idée en particulier de structurer l'offre alimentaire sur le territoire). Ces actions seront poursuivies au cours de l'année 2016, en lien avec les 5 DD(CS)PP du territoire.

- Concernant « *Ecophyto* », la priorité de l'action est ciblée sur le **renforcement des contrôles** et des missions d'inspection : une attention toute particulière est ainsi portée en région sur la question des enjeux sanitaires, dans un contexte d'emplois difficile dans certaines DDPP de la Région. La déclinaison de la *version 2 du plan Ecophyto*, constitue aussi un enjeu régional important.

- Enfin, la mise en œuvre du *plan Ecoantibio* est une priorité d'action régionale, compte tenu en particulier de la grande diversité des productions animales présentes sur le territoire, et de l'importance économique que celles-ci représentent.

**D** – Concernant **l'enseignement agricole**, il convient en préambule de préciser que la région ligérienne propose un enseignement dynamique et particulièrement diversifié. On dénombre ainsi 96 établissements d'enseignement agricole (dont 11 EPLEFPA<sup>6</sup>) sur le territoire, auxquels s'ajoute une présence significative de l'enseignement supérieur agronomique, vétérinaire et agroalimentaire (AgroCampus Ouest et ESA à Angers, ONIRIS à Nantes). Cette dynamique fait des Pays de la Loire, **l'une des principales régions de formation agricole** au niveau national<sup>7</sup>.

Le large panel de formations proposées dans la région (de la 4<sup>ème</sup> au diplôme d'ingénieur), ou encore la présence d'exploitations agricoles et/ou d'ateliers technologiques performants dans les 11 EPLEFPA ligériens – très diversifiés en terme d'ateliers de production notamment – concourent également à la richesse de cet enseignement, et sont un facteur clé dans la capacité des établissements publics locaux à appréhender les évolutions des métiers agricoles, à innover, et à répondre aux **5 missions dévolues à l'enseignement agricole**.

Face à ces enjeux, le **Projet Régional de l'Enseignement Agricole (PREA) 2013-2017** fixe le cadre de fonctionnement de l'enseignement agricole dans la Région. En plus de l'intégration des concepts de « *défense des valeurs de la République* » et du « *bien-vivre ensemble* », le PREA précise les priorités d'actions régionales au travers de ses 4 axes stratégiques :

- 1- *conforter la promotion sociale et la réussite scolaire*
- 2- *contribuer aux besoins des formés et des secteurs professionnels*
- 3- *promouvoir le volet "enseigner à produire autrement" <sup>8</sup>*
- 4- *favoriser l'ouverture à l'international, l'Europe et la mobilité des jeunes*

5 PRALIM : Programme Régional pour l'Alimentation

6 EPLEFPA : Établissement Public Local d'Enseignement et de Formation Professionnelle Agricole

7 Situé au deuxième rang national en terme d'effectifs scolarisés (18 000 élèves, soit 8 % des effectifs nationaux), la région des Pays de la Loire est aussi celle qui totalise le plus d'effectifs dans l'enseignement agricole privé

8 La constitution d'un **réseau de « référents agroécologie »** dans les EPLEFPA de la région, accompagné et animé par le référent de la DRAAF, témoigne de la volonté des établissements agricoles et de l'autorité académique de se mobiliser autour du projet « Enseigner à Produire Autrement »

Par ailleurs, les priorités de la DGER<sup>9</sup> (« bien vivre ensemble », numérique éducatif, innovation pédagogique...), les réformes pédagogiques en cours (rénovation voie professionnelle, refondation de l'école,..) et les évolutions des parties prenantes de l'enseignement agricole (publics, professions, partenaires...) demandent une adaptation permanente des personnels. *Ces éléments constituent des axes stratégiques du fonctionnement de l'enseignement agricole dans la région, que la formation doit accompagner.*

E – Pour terminer, et d'un point de vue plus **transversal**, dans le contexte de réforme territoriale et de modernisation de l'action de l'État, l'**accompagnement individualisé des agents** de la communauté de travail du MAAF dans l'évolution de leurs missions pour faire face aux nouveaux enjeux, constitue également une priorité d'action régionale. Seront en particulier considérés :

- 1- les agents concernés par le décroisement des effectifs MAAF / MEDDE sur les 3 prochaines années (= ceux qui occupent aujourd'hui des missions "environnement" – et qui relèvent ainsi davantage des BOP 113 et 181 du MEDDE – vers des missions d'économie agricole ou vers des missions mixant "économie & environnement" (BOP 215)) ;
- 2- les agents de la DRAAF et de DDT(M) concernés par le transfert de l'autorité de gestion des fonds européens au Conseil régional (et en particulier les agents aujourd'hui mobilisés sur l'instruction des dossiers LEADER et IAA) ;
- 3- enfin, et plus largement, tous les agents du MAAF en région qui envisagent une évolution personnelle ou professionnelle à court ou moyen terme, et qui, dans ce but, souhaitent être accompagnés (par leur structure, la MAPS<sup>10</sup>, ou la DRFC<sup>11</sup>...).

## 1.2 Le contexte emplois/compétences/effectifs au regard des missions

Contexte régional : Les services placés sous l'autorité des préfets (préfectures, DDI, Directions Régionales, DIRM<sup>12</sup>) comptent un peu plus de 5 000 agents de l'État au 1<sup>er</sup> janvier 2014. La région des Pays de la Loire est ainsi une région attractive, avec cependant une césure entre d'une part la Loire-Atlantique, la Vendée et le Maine et Loire qui attirent des agents terminant leur carrière (moyenne d'âge élevée), et la Sarthe et la Mayenne qui ont du mal à recruter et à garder leurs agents<sup>13</sup>.

Si l'on regarde plus spécifiquement les personnels du MAAF dans la région, la DRAAF et les 10 DDI (5 DDT(M) et 5 (DD(CS)PP) comptent 852 agents (dont 60 % de femmes) au 1<sup>er</sup> janvier 2015<sup>14</sup>. **1 agent sur 2** est par ailleurs âgé de **50 ans ou plus** dans l'une de ces structures.

### 1.2.1 Le contexte en DRAAF (hors SRAL) et DDT(M) (BOP 215)

Pour les DDT(M) : 138 agents (soit 51 % des effectifs de DDT(M) de la Région) ont 50 ans ou plus au 1<sup>er</sup> janvier 2015. En plus de ce paramètre, et compte tenu des enjeux importants précédemment évoqués (importante charge de travail dans les SEA induite par la mise en œuvre de la nouvelle PAC et du PDRN<sup>15</sup>, grande diversité des filières agricoles impliquant de nombreuses

9 DGER : Direction Générale de l'Enseignement et de la Recherche

10 MAPS : Mission d'Appui aux Personnes et aux Structures

11 DRFC : Délégation Régionale à la Formation Continue

12 DIRM : Direction interrégionale de la Mer

13 Source : diagnostic territorial des Pays de la Loire (avril 2015), Préfecture de Région

14 Hors agents du MAAF dans l'enseignement agricole

15 PDRN : Plan de Développement Rural National

compétences, ...), l'enjeu stratégique, en matière de formation, consiste notamment à **s'assurer du maintien des compétences des agents** dans ces services à court et moyen terme, en développant une offre répondant aux évolutions de la réglementation et des politiques publiques.

Également, et comme précisé au point 1.1, un autre enjeu dans les DDT(M) consiste en **l'accompagnement individualisé** des agents concernés par une évolution de leurs missions dans les mois ou années à venir, notamment ceux concernés par le décroisement des effectifs MAAF-MEDDE sur les 3 prochaines années (2,4 ETP en moyenne / DDT), et ceux impactés par le transfert de l'autorité de gestion des fonds européens au Conseil régional. Pour ces agents, le *dispositif « parcours de professionnalisation » pourra être proposé et mobilisé (cf. point 2.3.1).*

Pour la DRAAF : au 1<sup>er</sup> janvier 2015, la DRAAF compte 194 agents administratifs et techniques (dont 63 % de femmes). Si la moyenne d'âge des agents approche les 50 ans, la pyramide des âges apparaît cependant très déséquilibrée, 60 % des agents ayant 50 ans ou plus. Il faut également noter que 28 agents (14 %) ont 60 ans ou plus, mais un seulement a moins de 30 ans : cela traduit un vieillissement général du personnel. D'importants défis seront ainsi à relever dans les prochaines années, une part importante des compétences pouvant disparaître à la suite de départs en retraite.

En considérant plus spécifiquement le SRAFT<sup>16</sup> et le SRISE<sup>17</sup>, 2 services de la DRAAF intervenant directement dans le domaine de l'économie agricole, **cette question du maintien des compétences** dans les services est particulièrement stratégique. La région des Pays de la Loire étant la 2<sup>nd</sup>e région agricole et la plus diversifiée de France en terme de filières agricoles, ceux-ci sont directement concernés par les problématiques agricoles régionales : prise en compte de l'agroécologie dans les problématiques de territoire, mise en œuvre de la nouvelle PAC, reconnaissance des GIEE<sup>18</sup> chargés de conforter la transition de l'agriculture vers des systèmes agro-écologiques, veille quant aux évolutions économiques des différentes filières agricoles...

Également, et dans l'objectif de soutenir la filière « bois » en région, l'enjeu du **maintien des compétences forestières** se pose. L'accompagnement à la structuration de la filière, le soutien à l'innovation dans le domaine du bois.. passent nécessairement par des compétences fortes des agents sur le territoire régional.

*Il convient ainsi d'anticiper tous les changements, en mettant l'accent sur un **effort important d'accompagnement**, vis-à-vis des agents comme des services, **pour transmettre les connaissances et savoir-faire acquis et développés**. Le départ d'agents confirmés dans leur domaine, ne doit pas amener perte de savoir et savoir-faire dans les services.*

### **1.2.2 Le contexte en DRAAF-SRAL et DD(CS)PP (BOP 206)**

---

La sécurité sanitaire constituant une autre priorité majeure du MAAF en 2016, l'enjeu à court et moyen terme est de s'assurer du **maintien des compétences** des agents dans les services concernés, et de leur capacité à s'adapter face aux évolutions réglementaires nationales et européennes.

Dans les DD(CS)PP de la région, l'objectif prioritaire est le maintien des compétences des agents exerçant en abattoirs (considérant également le manque d'attractivité de certains postes dans ces structures), et particulièrement en ce qui concerne les **missions de contrôles et d'inspections** (et notamment en abattoirs de volailles).

16 SRAFT : Service Régional de l'Agriculture, de la Forêt et des Territoires

17 SRISE : Service Régional de l'Information Statistique et Économique

18 GIEE : Groupement d'Intérêt Économique et Écologique



Pour la DRAAF-SRAL<sup>19</sup>, dans un contexte de relative stabilité des effectifs, il faut remarquer un renforcement des missions confiées au service, pour ce qui concerne notamment le suivi des délégations, le renforcement des contrôles sanitaires sur les végétaux et les animaux, mais également pour la déclinaison régionale du programme national pour l'alimentation, et en particulier sur son volet « approvisionnement de proximité ».

*Dans ce contexte, la déclinaison d'une offre de formation adaptée et répondant à ces différents enjeux, est attendue en 2016.*

### **1.2.3 Le contexte dans l'enseignement agricole (BOP 143)**

---

Les 11 établissements d'enseignement technique agricole public, tous centres constitutifs confondus, totalisent à la rentrée 2015, 1 310 agents, dont près d'un tiers sont des formateurs financés sur le budget des établissements (au sein des 12 CFPPA et CFA essentiellement). Les personnels titulaires et agents contractuels d'État représentent 560 ETP à la rentrée 2015 (561 en 2014). Si les effectifs sont relativement stables, il faut simplement constater la hausse régulière du nombre d'agents contractuels spécifiquement dans les CFA et CFPPA de la région, signe de leur dynamisme, et du développement de leurs activités sur le territoire régional. L'enjeu ici passe donc par le **maintien**, voire par un **développement des compétences** des agents, pour maintenir la dynamique régionale de formation.

*Le **renforcement des compétences** des équipes éducatives (sur le volet des « pratiques pédagogiques innovantes », du « numérique » ..), des équipes de direction (compte tenu des responsabilités qui sont les leurs en terme financières, de management..) et **l'accompagnement des réseaux** de l'enseignement agricole public dans la région (insertion, coopération internationale, etc.) constituent un enjeu majeur en 2016, pour répondre aux orientations nationales et déclinées dans le PREA.*

## **1.3 Le contexte interministériel (plates-formes RH, CVRH, autres structures et directions régionales,...)**

### **1.3.1 Relations avec la Plateforme RH de la Préfecture de Région**

---

Au-delà de la définition des axes stratégiques de formation (dans le DRF), de la construction du programme régional de formation, et de l'animation des réseaux de RLF en particulier, la DRAAF participe activement aux travaux portés par la Plateforme Régionale Interministérielle d'appui à la gestion des Ressources Humaines (PFRH) de la Préfecture de Région. Ainsi, en plus de sa contribution à la définition des orientations régionales en matière de formation interministérielles, la Délégation Régionale à la Formation Continue (DRFC) de la DRAAF contribue de façon importante à l'offre interministérielle, afin de répondre au mieux aux besoins, en ORAS<sup>20</sup> et OCT<sup>21</sup>. Entre janvier et juin 2015, ce sont ainsi près de 10 formations DRAAF qui ont été proposées dans le cadre d'ORAS (3 seulement sur toute l'année 2014) ; en contrepartie, les agents du MAAF peuvent bénéficier de l'accès à l'ensemble de l'offre de formations proposée par la PFRH. Cette contribution au portage interministériel de formations reste bénéfique pour notre champ de gouvernance ; elle se matérialise également par la mise à disposition de salles ou de matériels de la DRAAF pour des formations proposées par la PFRH, témoin d'une collaboration très efficace entre les 2 structures.

---

19 SRAL : Service Régional de l'Alimentation

20 Offre Réciproque et Anticipée de Stage

21 Offre Commune Transverse

### 1.3.2 Relations avec le CVRH, et la DREAL

---

Le CVRH<sup>22</sup>, comme l'IRA – Institut Régional de l'Administration, ainsi que d'autres importantes structures de formation, sont situés à Nantes. De ce fait, un certain nombre de formations proposées par ces structures sont facilement accessibles aux agents du Ministère de l'Agriculture, et en particulier aux personnels de la DRAAF.

Un travail collaboratif a par ailleurs été engagé avec le CVRH<sup>23</sup> (et la DREAL) en 2015 sur le volet agroécologique, afin de décliner un programme conjoint de formation autour de la thématique « biodiversité ». S'il n'a pu complètement aboutir cette année, le travail sera poursuivi en 2016.

Également, depuis la réunion des services régionaux de la DRAAF et de la DREAL sur un seul et même site depuis janvier 2013 (site du Tripode), cela permet de nouvelles possibilités de mutualisation en matière de formation d'une part (en hygiène et sécurité, bureautique, informatique...), mais également en matière d'équipements (mutualisation des salles de réunions et salles informatiques en particulier) d'autre part.

### 1.3.3 Relations avec les autres structures

---

En 2015, une convention cadre de partenariat a été conclue entre la DRAAF et le réseau des CFPPA des Pays de la Loire. Cette convention prévoit en particulier la définition, la construction et l'activation d'un programme complet de formation dédié à l'**agroécologie** par le réseau des CFPPA, et destiné à l'ensemble des agents MAAF en région. Si certaines actions de formations n'ont pas été activées par manque d'inscriptions en 2015, cette offre de formations sera néanmoins réactivée dans les prochains mois.

Par ailleurs, la collaboration avec la Région des Pays de la Loire (engagée en 2014) s'est poursuivie en 2015. Compte tenu du transfert récent aux régions de la gestion des aides du FEADER en particulier, le travail partenarial a pu en particulier se concrétiser dans la construction d'une offre destinée aux agents et gestionnaires des aides FEADER 2014-2020.

Pour terminer, il est important de souligner que l'accord de partenariat DRAAF – Rectorat de Nantes signé en octobre 2014, comporte notamment un volet « formation continue des personnels » : les enseignants de l'Éducation Nationale peuvent ainsi accéder aux formations proposées par la DRFC, en particulier.

---

22 Centre de Valorisation des Ressources Humaines, centre interrégional de formation du MEDDE (basé à Nantes)

23 Considérant *a fortiori* le fait que la DRAAF et le CVRH ont récemment signé une convention

## 2 - Les orientations retenues pour la formation continue dans la Région des Pays de la Loire

### 2.1 Orientations retenues

#### 2.1.1 Sur quelles bases ?

Les orientations retenues en matière de formation pour l'année 2016<sup>24</sup> s'appuient en particulier sur :

- la **loi d'avenir pour l'agriculture, l'alimentation et la forêt**, promulguée le 13 octobre 2014 ;
- la **note d'orientation du MAAF** pour la formation continue des personnels 2016-2017-2018 (Note de service SG/SRH/SDDPRS/2015-610 du 20 juillet 2015) ;
- les **orientations générales et priorités 2016** pour l'organisme DGAL (Note de service DGAL/SDPRAT/2015-644 du 29 juillet 2015) ;
- le **Plan Régional d'Agriculture Durable (PRAD)**, adopté en avril 2012 par le Préfet ;
- le **Projet Régional de l'Enseignement Agricole 2013 – 2017 (PREA)**, et en particulier autour de ses 4 objectifs stratégiques :
  - conforter la promotion sociale et de la réussite scolaire
  - contribuer aux besoins des formés et des secteurs professionnels
  - promouvoir l'enseigner à produire autrement
  - favoriser l'ouverture à l'international, l'Europe et la mobilité des jeunes
- la **réunion des RLF** des DDI des 22 janvier et 26 juin 2015 ;
- les **entretiens** avec les directeur(trice)s ou directeur(trice)s-adjoint(e)s de la DRAAF, des DDI et des EPL (lors de réunions régionales par exemple), et les chefs de service de la DRAAF ;
- les **remontées des besoins** des DDI, DRAAF et des EPL par le biais des plans locaux de formation (PLF).

#### 2.1.2 ... et selon quelles modalités de formation ?

En terme de modalités de formation, on retiendra pour 2016, les priorités suivantes :

- la poursuite du développement des formations de proximité : les formations locales étant généralement les plus attractives et les plus suivies (souvent pour des questions géographiques), il convient ainsi de développer cette dynamique d'actions, mais aussi de susciter – et d'accompagner – les projets locaux (et en particulier pour l'enseignement agricole, voir point 2.2.1) ;

- le développement de modalités de formation innovantes : la mise en œuvre de dispositifs de formation en FOAD<sup>25</sup>, l'activation de dispositifs sous la forme d'« **échanges de pratiques** », et l'articulation de formations mixant « théories » et « pratiques » (visites sur le terrain par exemple) sont autant d'initiatives à privilégier en 2016 pour la formation des agents dans les différents services, et dans les établissements agricoles.

24 Priorités définies à la fois en matière transverse que sectorielle

25 Sous réserve d'une réflexion en amont, avec les instances représentatives du personnel, sur les modalités de mise en œuvre de la Formation Ouverte et A Distance

## 2.2 Les thèmes prioritaires de formation

Considérant les grandes priorités régionales citées précédemment, l'effort régional de formation pour les agents du MAAF en région (services déconcentrés et personnels de l'enseignement agricole) en 2016, va se décliner en conformité avec les objectifs stratégiques du MAAF et de la DRAAF.

### 2.2.1 Pour les missions spécifiques et « métiers » du MAAF et de FranceAgriMer

#### A – Priorités dans le domaine de l'économie agricole, de l'environnement et de la forêt

Afin de consolider le pilotage régional des politiques publiques du MAAF, tout en axant la priorité sur la **transition écologique, et le « produire autrement »**, il apparaît nécessaire de développer la compétence des agents du MAAF et de FAM, en matière de **relation agriculture-environnement**, en cohérence avec le projet agro-écologique pour la France.

→ Économie agricole et environnement :

Les compétences à mobiliser s'articuleront autour des priorités suivantes (par ordre d'importance) :

1- compte tenu de l'importance stratégique et économique de l'agriculture dans la région, la **PAC 2014-2020** sera une priorité majeure à retenir en matière de formation pour les agents des services d'économie agricole dans les DDT(M) et au sein de la DRAAF, la mise en œuvre de celle-ci devant se faire dans les délais, et dans le respect des procédures européennes ;

2- la région des Pays de la Loire étant la seconde région agricole française, **accompagner la transition écologique** et le développement de **l'agroécologie** sur le territoire régional par le développement des connaissances concrètes des pratiques en matière d'agroécologie pour les agents des services déconcentrés et de l'enseignement agricole (sous la forme de journées techniques sur des exploitations agricoles par exemple) apparaît également stratégique. Engagé en 2015, un programme de formation dédié à cette problématique sera ainsi à nouveau proposé en 2016 ;

3- il apparaît également nécessaire d'entretenir la compétence technique des agents sur les **secteurs traditionnels des agents du MAAF**, par l'activation de formations régionales intégrant certains thèmes spécifiques, en particulier autour de la connaissance des exploitations agricoles, des filières, et des techniques de base du secteur agricole (agronomie, conduite d'itinéraires techniques, conduite des productions, etc.) ;

4- dans une région littorale où la dynamique d'installation est forte, la problématique de la **préservation du foncier agricole** constitue également un enjeu important : cette thématique sera traitée en 2016, en lien avec la DREAL ;

5- pour **soutenir au mieux les projets de territoires** (dispositifs MAEC, constitution des GIEE...), et **accompagner les filières**, une sensibilisation sur ces problématiques sera à envisager en 2016, afin que les agents concernés par ces sujets dans les différents services se les approprient, et soient en capacité de contribuer à leur mise en œuvre sur le terrain ;

6- dans un objectif de mieux connaître les **enjeux environnementaux, économiques et sociaux de l'agriculture**, un effort devra être porté sur la construction d'une offre de formation intégrant des thèmes tels que les politiques de l'eau, la question du maintien de

la biodiversité dans les espaces agricoles, la gestion des zones humides, etc. Cette offre devra être envisagée avec la DREAL, pilote sur ces politiques ;

→ Forêt :

Dans le **domaine forestier**, et compte tenu du nombre réduit d'agents traitant de ces questions dans la région (en DDT et en DRAAF, en particulier), l'effort de formation se portera sur un maintien des compétences de ceux-ci en matière **juridique, technique et réglementaire**, en s'appuyant sur l'offre proposée par les organismes forestiers (ONF en particulier).

## **B – Priorités dans le domaine de la sécurité et qualité sanitaires de l'alimentation**

En lien avec les orientations stratégiques nationales, et dans la continuité des actions engagées en 2015 en région, les priorités 2016 à retenir en matière de formation continue pour les agents du SRAL et des DD(CS)PP sont les suivantes (par ordre d'importance) :

### sur le volet « sécurité sanitaire »

1- compte tenu des enjeux en matière de sécurité et qualité sanitaires de l'alimentation, le déploiement d'un dispositif de formation visant à consolider les compétences des agents, en matière de **gestion des inspections** et de **contrôles de la chaîne alimentaire** constitue une priorité majeure, tout comme la mise à niveau des agents pour la gestion des plans d'urgence dans le cadre de **crises ou d'alertes sanitaires** ; dans cet objectif, l'appropriation et la maîtrise des nouveaux modules du système d'information **RESYTAL** (débuté en 2014) demeurent toujours une priorité ;

→ des actions de formation portant sur les **plans Ecophyto et Ecoantibio** seront également déclinées en 2016, afin que les agents concernés par ces sujets se les approprient, et soient en capacité de contribuer à leur mise en œuvre sur le terrain ;

2- il est fondamental également, de renforcer les compétences associées à l'exercice du contrôle, du **suivi des actions déléguées, et du pilotage de 2<sup>nd</sup> niveau** (dans les domaines animal et végétal) ;

3- l'adaptation aux évolutions de la réglementation européenne en sécurité sanitaire de l'alimentation (en particulier au titre du « paquet hygiène »), le **développement des compétences techniques** des agents sur les questions de « bien-être animal », de « santé et protection des végétaux » en particulier, constituent également des priorités d'actions ;

4- dans l'objectif de maintenir la **dynamique d'acculturation croisée** et instaurée dès 2011 entre la **DGCCRF et la DGAL** (DD(CS)PP, DRAAF), des actions de formation conjointes, et le développement d'actions sous la forme d'échanges de « bonnes » pratiques entre les 2 entités seront recherchés en 2016, de manière à permettre l'appropriation, par les agents, de nouveaux outils et nouvelles méthodes de travail ;

5- enfin, et compte tenu du contexte régional dans certaines DD(CS)PP (difficultés repérées dans certains abattoirs en matière de TMS en particulier), la question de la **prévention des Troubles Musculo-Squelettiques** sera abordée, par le déploiement d'une offre de formations intégrant cette problématique. Également, la question de l'**accompagnement individualisé** d'agents en abattoirs devant se reconvertir sur d'autres missions suite à l'apparition de TMS, sera étudiée par la délégation régionale (en lien avec la MAPS).

### sur le volet « alimentation »

- dans l'objectif de la déclinaison du 2<sup>ème</sup> **programme national pour l'alimentation** en région, il apparaît nécessaire que les agents concernés par ce sujet dans les différents services connaissent les attendus de ce programme, se l'approprient, et soient en capacité de contribuer à sa mise en œuvre sur le territoire (par la connaissance des réseaux et des acteurs participant à la mise en œuvre de celui-ci, en particulier).

### **C – Priorités pour l'enseignement agricole**

S'inscrivant dans le PREA 2013 – 2017, la sensibilisation de la communauté éducative aux enjeux de la **transition écologique** (« *Enseigner à produire Autrement* »), la **transmission des valeurs républicaines** et de l'éducation « *100 % citoyenne* » des apprenants, et l'**innovation pédagogique** (dont le numérique éducatif), constituent 3 priorités majeures à retenir en matière de formation continue pour l'année 2016.

1- un **enjeu central autour de l'agro-écologie** : *la sensibilisation et la formation de la communauté éducative aux enjeux de la transition écologique constitue un enjeu majeur en matière de formation continue*. Pour l'enseignement agricole public, un plan d'action régional a ainsi été élaboré dès 2014 en concertation avec l'ensemble des 11 EPLEFPA de la région, afin de mobiliser les exploitations et ateliers technologiques pour la mise en œuvre de la transition agro-écologique et sa nécessaire prise en compte par les équipes pédagogiques (principe de « **enseigner à produire autrement** ») ;

2- pour satisfaire à l'objectif de la « *Grande Mobilisation de l'École pour les valeurs de la République* » précisé en 2015, le déploiement d'une offre visant au « **bien vivre ensemble** », à la prévention et à la lutte contre les discriminations, et à la défense des principes de laïcité, sera également recherchée ; de même, les initiatives portées par les établissements sur ces problématiques seront valorisées ;

3- l'**innovation** et les expérimentations dans les EPLEFPA autour de projets pédagogiques innovants, seront également accompagnées, dès lors qu'elles impliqueront un volet « formation des personnels ». De même, l'effort régional sera poursuivi pour inciter les personnels, tant enseignants qu'administratifs, à la prise en main des **TICE**<sup>26</sup>, et des **nouveaux outils numériques** liés aux ENT<sup>27</sup>, à travers le projet régional ACOUSTICE (ACcompagnement Ouvert à l'USage des TICE), piloté par le DRTIC.

→ Également, dans la logique de la prise en compte des **5 missions de l'enseignement agricole**, et notamment sur ses volets « *animation, développement des territoires* » et « *coopération internationale* », la mise en place de conditions favorables à la prise d'initiatives, au mouvement, au développement permanent des compétences des acteurs et à la possibilité « d'inventer » sur le terrain, seront accompagnées et soutenues par la délégation régionale.

→ De même, en s'appuyant sur les dynamiques de projets mises en place par les différents réseaux d'acteurs régionaux, l'offre mise en place visera notamment à accompagner la mise en œuvre de la **rénovation de la voie professionnelle**, à la mise en place d'ateliers d'échanges de pratiques entre personnels sur les nouvelles modalités d'évaluation (*CAP agricoles, Bac Techno...*), sur l'individualisation, le tutorat, afin de renforcer les taux de réussite et diminuer les sorties sans qualification.

26 TICE : Technologies de l'Information et de la Communication pour l'Enseignement

27 ENT : Espace Numérique de Travail

L'enseignement agricole doit s'adapter aux publics entrants (grande diversité d'origine socioprofessionnelle et de parcours scolaires, augmentation sensible des publics dits en difficulté..). L'accueil de ces publics vers un « parcours de la réussite » nécessite des approches spécifiques, et induit des **actions de formation continue des personnels** enseignants, formateurs, personnels d'éducation et de surveillance sur une **vaste palette de thématiques** (prise en compte des *spécificités de l'adolescent, des troubles de l'apprentissage, des publics en situation de handicap, des allophones... gestion des comportements et des classes difficiles, etc.*).

### Un appui de la DRFC aux différents réseaux régionaux

La qualité et l'originalité de l'enseignement agricole reposent en grande partie sur sa capacité à innover, à répondre aux besoins du territoire, à renouveler ses pratiques pédagogiques. **L'appui formation aux différents réseaux d'acteurs de la Région** qui mènent des projets innovants (réseaux « coopération internationale », « éducation socioculturelle », « EPS », « documentation », « insertion/égalité des chances », « santé et vie scolaire », « agro-écologie », ...) *constituera donc toujours en 2016 un axe essentiel du plan régional de formation, au travers la mise en place de journées de formation, d'ateliers d'échanges de pratiques, ou encore de la participation à différents projets pédagogiques en lien avec les partenaires du territoire (PAE<sup>28</sup>, PRADT<sup>29</sup>...).*

Pour terminer, l'appui « formation » des acteurs de la formation professionnelle continue et de l'apprentissage, à travers le réseau des 7 CFPPA et des 5 CFA publics, sera poursuivi, en particulier l'appui régional à l'**adaptation des dispositifs de formation** aux nouveaux enjeux de la FPCA (maintien de la qualification des centres au dispositif d'unités capitalisables, pédagogie de l'alternance, accueil et gestion des apprenants en difficulté, etc.).

## **2.2.2 Pour la conduite et le pilotage des politiques transversales du MAAF**

Dans le domaine transverse, l'offre de formation développée en 2016 sera réfléchi en lien avec celle de la PFRH (offre interministérielle). Néanmoins, on peut d'ores et déjà retenir les orientations suivantes pour les personnels du MAAF en région :

### **A – Santé, sécurité au travail / conditions de travail**

1- la formation de tous les membres des **CHSCT** (Comités Hygiène, Sécurité et Conditions de travail), engagée en 2015, se poursuivra en 2016, en concertation avec l'Inspecteur Santé Sécurité au Travail, en lien avec la PFRH et le CVRH (pour les agents de DDT(M)). Également, la formation des membres de **CoHS** des EPLEFPA, et des membres du **CHSCTREA** sera une priorité de l'année 2016 ;

2- comme en 2015, les agents doivent pouvoir bénéficier de formations afin d'assurer leur sécurité physique, ainsi que celle du public en cas d'accidents, de sinistres, dans l'urgence et avant l'intervention du SAMU et des pompiers.

→ Pour la DRAAF particulièrement, et compte tenu d'un regroupement des services en 2016 sur le pôle d'Angers, des thématiques de formations sur le thème de l'**hygiène et de la sécurité**, seront ainsi proposées aux agents ;

→ Parallèlement, la **santé et la sécurité au travail** est une préoccupation grandissante au sein des lycées, en particulier avec la mise en œuvre du Bac professionnel rénové

28 PAE : Programme d'Actions Éducatives

29 PRADT : Programme Régional d'Animation et de Développement des Territoires

qui prévoit une formation systématique des apprenants au SST (sauveteur secouriste du travail). L'ampleur de la tâche (40 % des effectifs étant en effet sur une filière professionnelle dans la région) nécessite de former un certain nombre de personnels enseignants et non enseignants au monitorat SST, cet effort de formation sera poursuivi en 2016 ;

3- par ailleurs, et compte tenu de difficultés repérées dans certaines DDPP de la Région (cf. point 1.2.2), des actions de formation visant à **sensibiliser aux problématiques de Risques Psycho-Sociaux (RPS)**, à la **gestion du stress** au travail, et à la prévention des **risques de TMS** pour les agents exerçant dans les abattoirs en particulier, seront proposées (en lien avec l'offre nationale réfléchi à ce sujet) ;

4- pour terminer, et compte tenu d'un contexte économique difficile pour un grand nombre d'exploitations agricoles dans la région ligérienne, la **prévention et la gestion des situations conflictuelles en situations de contrôle** constituera également une priorité de formation en 2016 (pour les agents des services déconcentrés, en particulier).

## **B – Ressources humaines : management & développement professionnel des agents**

Dans le contexte actuel de modernisation de l'action publique, l'organisation et les missions des services de l'État dans la région ont profondément évolué. Pour accompagner au mieux ces changements dans les structures territoriales (DRAAF, DDI), il apparaît stratégique pour les directeur(trice)s et chefs de service, d'adapter leur manière de manager : une priorité sera ainsi de renforcer les capacités de management des cadres en les formant en particulier, à la **conduite du changement** dans les organisations.

Pour ce qui concerne les agents en position d'encadrement intermédiaire, des formations au **management et à l'encadrement d'équipes** seront proposées (en lien avec l'offre de la PFRH).

Il apparaît par ailleurs nécessaire de renforcer les compétences des cadres en matière de **communication interne**, de conduite d'équipe, de prévention des risques psychosociaux et de **gestion des conflits**, afin d'assurer au mieux la cohésion et le bien être de la communauté de travail en cette période de fortes mutations. La mise en place d'actions de formation sous la forme d'*échanges de pratiques* sera valorisée dans ce cadre.

Parallèlement, l'effort engagé en 2015 autour de la prise en compte de l'**égalité professionnelle Hommes – Femmes** et de la **lutte contre les discriminations** dans les services déconcentrés et les établissements agricoles, se poursuivra en 2016.

Enfin, et dans la logique d'accompagner le déroulement de carrière et le développement professionnel des agents, les orientations prioritaires suivantes sont retenues :

- 1- la **préparation aux examens professionnels et concours**, notamment celle dans le cadre des **dispositifs de déprécarisation** (préparation RAEP et préparation orale) ;
- 2- l'accompagnement des agents dans l'évolution de leur carrière, notamment en **professionnalisant l'entretien professionnel** (en s'appuyant sur l'offre interministérielle) ;
- 3- l'**accompagnement des mobilités**, dans la mesure des disponibilités budgétaires, par la construction de parcours spécifiques (type parcours de professionnalisation par exemple – cf. par ailleurs), en lien avec la MAPS, et le réseau des CMC<sup>30</sup> de la région ligérienne.

30 CMC : Conseiller Mobilité Carrière



## **C – Techniques professionnelles administratives et comptables**

Les compétences concernant les **contrôles internes comptables** doivent être renforcées. Il apparaît ainsi nécessaire de poursuivre la professionnalisation des équipes en charge de ces activités (directeurs, secrétaires généraux, chefs de service, contrôleurs de gestion...), la maîtrise de la gestion budgétaire et comptable constituant une orientation prioritaire du MAAF. En s'appuyant sur l'offre interministérielle et nationale, on veillera également à la professionnalisation des agents en **situation d'achat public**, dans toutes les structures de la région.

En outre, la **sécurisation budgétaire et comptable**, et la **maîtrise des procédures administratives et financières**, constituent des enjeux essentiels pour le Centre de Prestations Comptables Mutualisés, mais également pour tous les services prescripteurs : les évolutions réglementaires nécessitent un niveau accru de compétences dans les domaines comptables et juridiques.

Pour terminer, dans les établissements agricoles plus spécifiquement, des dispositifs de formation permettant de suivre au plus près la **situation financière des EPLEFPA**, seront proposés, certains établissements de la région étant particulièrement fragiles, d'un point de vue financier. Ajoutons également pour terminer que des *journées d'échanges de pratiques* seront également mises en place en 2016, avec appui du SRFD, de manière à réunir les agents des EPLEFPA en charge des questions **juridiques, réglementaires et administratives** dans ces structures.

### **2.3 L'accompagnement formation individualisé des agents**

#### **2.3.1 Parcours de professionnalisation / accompagnements individualisés**

Pour certains agents qui sont amenés à changer de métier à court ou moyen terme, des parcours de professionnalisation de 6 mois peuvent être envisagés, après concertation avec le Conseiller Mobilité Carrière du Ministère (IGAPS) et les chefs de service. Chaque parcours de professionnalisation est financé, pour la partie pédagogique, par le MAAF via le DRFC<sup>31</sup> (sur le BOP 215), avec une convention préalablement établie et validée.

En 2016, cela pourra notamment concerner les agents de DDT(M) impactés soit par le décroisement des effectifs MAAF / MEDDE, soit par l'abandon de l'instruction des dossiers LEADER. Il y a ici un enjeu d'accompagnement individualisé des agents affectés dans ces services : le parcours de professionnalisation peut être une réponse adaptée.

Également, l'**accompagnement individualisé** d'agents qui envisagent une mobilité à court ou moyen terme et qui, dans ce but, souhaitent se former, sera expertisé par le DRFC (dans la limite des crédits disponibles) au cas par cas, en fonction des situations individuelles et des modalités de parcours. Ajoutons simplement que lorsque les coûts pédagogiques apparaîtront importants pour certains dispositifs de formation, des co-financements (de l'agent lui-même, de sa structure d'affectation, ou selon d'autres modalités), seront recherchés.

Précisons pour terminer que, dans l'hypothèse où les demandes individuelles viendraient à nettement augmenter en 2016 et dans les années futures, des éléments de cadrage devront nécessairement être définis. Une réflexion sera menée par la délégation régionale en 2016, à ce sujet.

---

31 DRFC : Délégué Régional à la Formation Continue

### 2.3.2 Autres outils d'accompagnement individualisé

Dans un contexte de fortes mutations, où les missions et métiers du MAAF évoluent, l'accompagnement individualisé des agents doit nécessairement être pris en compte par les organisations, et en particulier par la Délégation Régionale à la Formation Continue. Dans cet objectif, d'autres outils que le parcours de professionnalisation pourront être activés en 2016.

On citera en particulier la **Validation des Acquis de l'Expérience**, le **Bilan de Compétences** (mobilisable par des agents qui se questionnent sur leur avenir professionnel – 6 à 7 bilans de compétence sont d'ores et déjà envisagés sur 2016), le congé individuel de formation professionnelle, ou le stage en milieu professionnel, pour les agents de l'enseignement agricole.

## 2.4 Les autres projets spécifiques

Une enveloppe spécifique pourra être réservée dans le budget régional de la délégation, pour le financement de projets spécifiques de DDI ou d'EPLEFPA. La priorité sera néanmoins accordée aux projets collectifs, au bénéfice d'une communauté de travail ou d'un établissement, ou encore à des projets transversaux, visant la mutualisation entre services, entre réseaux, ou entre établissements (pour des projets de coopération internationale, par exemple).

## 2.5 Le pilotage de la formation continue en région

La formation continue du MAAF en région est cadrée sur la base du présent Document Régional de Formation, dont la démarche d'élaboration est présentée ci-après.

Au niveau de la DRAAF : en lien avec les politiques du MAAF, les orientations en matière de formation pour les agents de la DRAAF sont discutées lors d'entretiens directs avec la DRAAF et/ou les chefs de service, ou lors des CODIR où la formation continue est régulièrement à l'ordre du jour. Par ailleurs, l'étude approfondie des fiches « formation » des entretiens annuels d'évaluation conduits par les chefs de service, constituent un élément important permettant de mieux définir les orientations à retenir en matière de formation continue.

Au niveau des DDI : le recueil des besoins en formation pour 2016, se concrétise au travers les entretiens et les rencontres avec les Responsables Locaux de Formation des DDT(M) et DD(CS)PP. A minima, 2 réunions sont ainsi organisées dans l'année par le DRFC, de manière à permettre une remontée des besoins des structures, au niveau régional. Cela se concrétise également par le biais des Plans Locaux de Formation et/ou des tableaux de recensement adressés par certains RLF au DRFC. Pour terminer, les réunions des directeurs des DDT(M) et des DD(CS)PP tout au long de l'année, lorsque la formation continue est à l'ordre du jour, permettent également au DRFC de définir les orientations en matière de formation continue.

Pour l'enseignement agricole, le recueil des besoins s'effectue de la façon suivante :

→ lors des réunions régionales rassemblant les équipes de direction des EPL, lorsque la formation continue des personnels est à l'ordre du jour, et lors des réunions régionales des Responsables Locaux de Formation des EPLEFPA ;

→ par les remontées des animateurs des différents réseaux régionaux (réseaux « coopération internationale », « santé et vie scolaire », « documentation », « EPS », « éducation socioculturelle », « insertion/égalité des chances », « agro-écologie », ...), réseaux particulièrement actifs et dynamiques dans la région des Pays de la Loire ;

- par le biais des PLF des établissements, qui présentent les demandes de formations locales mises en place au bénéfice des structures et des agents. *(A noter que le développement de cette modalité est appuyé, notamment au travers le projet régional d'appui à l'enseignement numérique, ACOUSTICE) ;*
- par des rencontres/échanges avec les personnes ressources du SNA (Service National d'Appui de la DGER) et du SRFD (chargés de missions, référent « agroécologie », etc.) ;
- par le recueil auprès des établissements, suite aux entretiens professionnels conduits avec les agents administratifs, des fiches « compte rendu d'entretien de formation ».

Pour terminer, concernant la formation interministérielle, il convient de préciser que le DRFC participe très régulièrement aux réunions organisées par la PFRH, pour la définition concertée des orientations régionales interministérielles. En parallèle de ces travaux, la DRAAF ouvre ses formations transverses aux agents d'autres administrations : cela permet une plus grande mutualisation entre administrations régionales sur ces problématiques de formation.

### 3 - Le budget prévisionnel 2016

Le tableau ci-dessous présente l'état des estimations du besoin prévisionnel 2016 sur le BOP 215.

légende :

*fond gris = BOP 333*

*FDD : Frais de Déplacements*

*IF : Ingénierie de Formation*

*EA : Enseignement Agricole*

*SD : Services Déconcentrés*

A – FORMATIONS METIERS								
Thèmes prioritaires en 2016	DDT(M)		DD(CS)PP		DRAAF + Délégation FAM		Enseignement Agricole	
	IF	FDD	IF	FDD	IF	FDD	IF	FDD
<b>Thématiques "Métiers" prioritaires (EA)</b> - "Bien vivre ensemble" - "Enseigner à produire autrement" - innovation pédagogique, expériment°							10 400 €	5 300 €
							2 000 €	1 500 €
							2 700 €	800 €
							5 700 €	3 000 €
<b>Professionnalisation de la communauté éducative - F° continue des agents (EA)</b>							7 200 €	3 500 €
<b>Accompagnement "formation" des Réseaux Régionaux (EA)</b>							15 000 €	4 600 €
<b>Économie agricole, forêt et territoires (SD)</b> - Économie agricole - Agroécologie, sciences de base - Forêt	Crédits DRAAF + FAM						12 000 €	9 000 €
							2 000 €	4 000 €
							9 000 €	4 000 €
							1 000 €	1 000 €
<b>Sécurité et qualité sanitaires de l'alimentation (SD)</b>							4 600 €	4 400 €
							DRAAF + FAM	
<b>TOTAL FORMATIONS METIERS</b>	- €		- €				30 000 €	46 000 €

B – FORMATIONS TRANSVERSES								
<i>(note du Secrétariat Général du Gouvernement du 02/05/11)</i>								
Thèmes prioritaires en 2016	DDT(M)		DD(CS)PP		DRAAF + Délégation FAM		Enseignement Agricole	
	IF	FDD	IF	FDD	IF	FDD	IF	FDD
<b>Santé, sécurité au travail, RPS</b>					3 500 €	500 €	1 000 €	1 000 €
<b>RH : management &amp; développement professionnel</b>	Crédits DRAAF + FAM				4 000 €	600 €	1 600 €	1 000 €
<b>Techniques professionnelles et administratives comptables</b>					300 €	400 €	900 €	200 €
<b>Préparation Examens &amp; Concours Déprécarisation</b>					5 000 €	1 100 €	3 500 €	1 500 €
<b>TOTAL FORMATIONS TRANSVERSES</b>	- €		- €				15 400 €	10 700 €

<b>C – ACCOMPAGNEMENT INDIVIDUALISE</b> <i>(parcours de professionnalisation, bilan de compétence, VAE, PEC)</i>								
Dispositifs	DDT(M)		DD(CS)PP		DRAAF + Délégation FAM		Enseignement Agricole	
	IF	FDD	IF	FDD	IF	FDD	IF	FDD
Parcours de professionnalisation	4 000 €		2 000 €					
Bilans de compétences (x 6)	3 000 €		1 500 €		1 500 €	-	3 000 €	-
Formations individuelles et mobilisation du DIF	1 000 €		1 000 €		500 €	-	4 000 €	1 500 €
VAE	-		-		800 €	-	800 €	-
<b>TOTAL ACCOMPAGNEMENT INDIVIDUALISE</b>	<b>8 000 €</b>		<b>4 500 €</b>		<b>2 800 €</b>		<b>9 300 €</b>	

<b>D – AUTRES PROJETS SPECIFIQUES</b>								
Dispositifs	DDT(M)		DD(CS)PP		DRAAF + Délégation FAM		Enseignement Agricole	
	IF	FDD	IF	FDD	IF	FDD	IF	FDD
Enseignement agricole							500 €	1 300 €
Services déconcentrés					1 000 €	500 €		
<b>TOTAL AUTRES PROJETS SPECIFIQUES</b>	<b>- €</b>		<b>- €</b>		<b>1 500 €</b>		<b>1 800 €</b>	

**EN SYNTHESE**

<b>Récapitulatif – TOTAL DES BESOINS</b>								
Dispositifs	DDT(M)		DD(CS)PP		DRAAF + Délégation FAM		Enseignement Agricole	
	IF	FDD	IF	FDD	IF	FDD	IF	FDD
<b>A – FORMATIONS METIERS</b>	<b>- €</b>		<b>- €</b>		<b>30 000 €</b>		<b>46 000 €</b>	
<b>B – FORMATIONS TRANSVERSES</b>	<b>- €</b>		<b>- €</b>		<b>15 400 €</b>		<b>10 700 €</b>	
<b>C – ACCOMPAGNEMENT INDIVIDUALISE</b>	<b>8 000 €</b>		<b>4 500 €</b>		<b>2 800 €</b>		<b>9 300 €</b>	
<b>D – AUTRES PROJETS SPECIFIQUES</b>	<b>- €</b>		<b>- €</b>		<b>1 500 €</b>		<b>1 800 €</b>	
<b>Total des besoins en crédits sur BOP 215 = 130 000 €</b>								

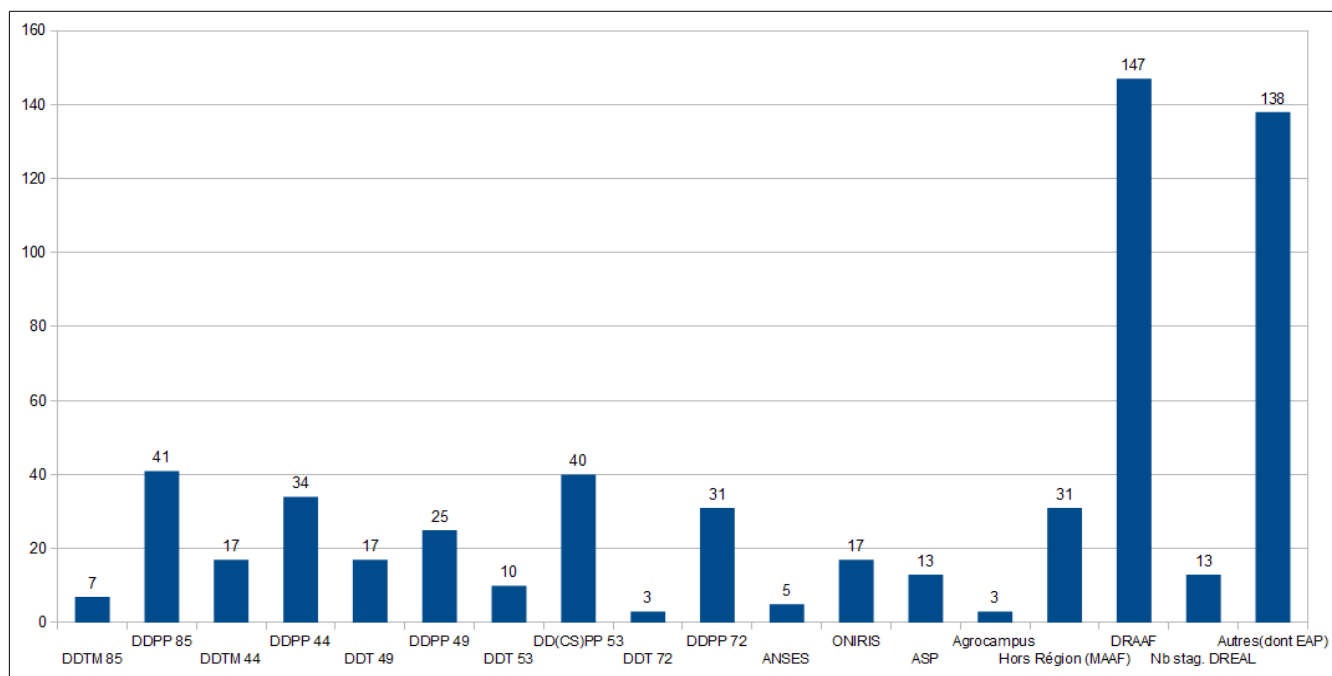
## 4 - Éléments de bilan de l'activité de la formation continue pour l'année 2015

Le bilan régional définitif 2015 sera communiqué en mars 2016. Cependant, des éléments d'analyse d'activité pour 2015 peuvent d'ores et déjà être présentés.

### → Analyse globale

On remarquera que **52 formations ont été proposées** par la délégation régionale entre le 1<sup>er</sup> janvier et le 31 août 2015 (sur la même période l'année passée, 36 stages avaient été proposés) pour les services déconcentrés.

Également, **592 stagiaires (dont 65 % de femmes)** ont participé aux formations proposées (432 sur la même période en 2014), représentant ainsi près de **925 journées stagiaires** dispensées.



Répartition par structure des agents formés entre le 01.01.2015 et le 31.08.2015 (volet « Services déconcentrés »)

Établissement	Nb de stagiaires	Nb de jours stagiaires
CFA DE LA MAYENNE	15	26
CFA DE LA SARTHE	8	10
CFA DE LOIRE ATLANTIQUE "Jules Rieffel"	24	42
CFA DU MAINE ET LOIRE	20	41
CFA LA ROCHE SUR YON	13	22,5
CFPPA ANGERS LE FRESNE	23	36,5
CFPPA LA ROCHE SUR YON	21	33
CFPPA LAVAL	21	35
CFPPA Montreuil Bell	12	19
CFPPA NOZAY "Jules Rieffel"	6	7,5
CFPPA ROUILLON "LA GERMINIERE"	18	30
CFPPA SEGRÉ	13	19
LEGTA ANGERS LE FRESNE	57	62,5
LEGTA FONTENAY LE COMTE	38	53
LEGTA LA ROCHE SUR YON	41	60
LEGTA LAVAL	53	74,5
LEGTA LE MANS	50	73,5
LEGTA LUÇON PETRE	38	55
LEGTA ST-HERBLAIN "Jules Rieffel"	29	38,5
LP GUÉRANDE (EN)	5	14
LPA BRETTE LES PINS "Le Haut Bois"	22	28
LPA CHATEAU GONTIER	29	42,5
LPA Le Gd Blottereau	14	17,5
LPA MONTREUIL BELLAY	35	49,5
SRFD PAYS DE LA LOIRE	1	1
<b>Total</b>	<b>606</b>	<b>891</b>

Répartition par structure des agents formés entre le 01.01.2015 et le 31.08.2015 (volet « Enseignement agricole »)

Pour l'enseignement agricole, près de **606 stagiaires** ont suivi une action de formation depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2015. Cela représente un total de **891 journées stagiaires suivies** (970 journées sur la même période, l'année passée).

**73 actions** (individuelles, locales ou régionales) ont par ailleurs été créées par la délégation régionale GRAF entre le 1<sup>er</sup> janvier et le 31 août 2015.

## → Analyse détaillée de l'activité 2015

### → Dans les domaines spécifiques du MAAF :

Les **domaines spécifiques du MAAF et de FAM** constituant un **axe prioritaire du DRF 2015 pour les services déconcentrés**, 16 actions de formations (soit 30 % des actions de la délégation régionale) ont ainsi été organisées :

- dans le champ de la *sécurité et qualité sanitaires de l'alimentation* (10 actions au 31.08.15)
- dans le secteur *agricole ou de l'économie agricole* (6 actions)

Au total, **233 stagiaires** (tous services et structures (DDI, DRAAF...) confondues) ont été accueillis sur ces différentes formations. On retiendra en particulier que les actions ont concerné des thèmes tels que :

- les *échanges de pratiques* (en abattoirs de volailles, sur le lait/produits laitiers...)
- l'*évolution de la démarche qualité* (démarche dite « par processus ») portée par la DGAL
- les *techniques de base en agriculture* (formations « grandes cultures », etc.)
- l'*économie agricole* (formations « FEADER » en particulier, formations également proposées en septembre 2015)

### Actions prévues dans le DRF 2015 et non réalisées au 31.08.2015 :

→ les actions de formation référencées dans le programme de formation dédié à **l'Agroécologie** n'ont pas été réalisées à ce jour : elles se dérouleront pour une grande partie d'entre elles, au cours du dernier trimestre 2015. Par le fait d'un nombre insuffisant d'inscrits pour des sessions de formation prévues au printemps 2015, certaines actions ont en effet dû être reportées.

Pour ce qui concerne l'**enseignement agricole**, les orientations du *domaine « métiers »* ont en grande partie été traitées, soit par la délégation régionale, soit par le niveau interrégional ou national. La professionnalisation des enseignants à de *nouvelles pratiques pédagogiques* (en lien avec les réformes en cours) et à la démarche de « *enseigner à produire autrement* » s'est poursuivie en 2015, **conformément aux orientations du DRF 2015**.

Par ailleurs, l'*intégration du numérique dans les pratiques pédagogiques* s'est concrétisée en 2015 : le projet régional ACOUSTICE dans les établissements se déploie progressivement, et sera à nouveau une priorité d'action en 2016.

Enfin, l'*appui aux différents réseaux régionaux* s'est conforté en 2015, par l'organisation d'actions de formations répondant spécifiquement aux besoins de ceux-ci (en lien notamment avec l'évolution du métier d'enseignant, et l'adaptation à des « nouveaux » publics apprenants). Cette démarche va être poursuivie au cours du 2<sup>nd</sup> semestre 2015.

### → Dans le champ de la « Santé / Sécurité au travail » :

Autre axe important du DRF 2015, les actions de formation prévues cette année dans le champ **de la Santé/sécurité au travail** ont été réalisées, ou vont l'être prochainement (cas notamment de la *formation des membres de CHSCT* de la DRAAF prévue en octobre 2015, ou d'une formation à la *prévention des TMS en IAA*, également prévue à l'automne 2015). Au total, **78 agents** (soit 13 % des formés au 31.08.15) ont ainsi suivi une formation dans ce secteur « SST » en 2015.

On retiendra que des actions de formation au *bien être au travail*, au *SST*, au *risque incendie* ou à l'*utilisation des extincteurs*, ont été mises en œuvre en 2015, ainsi que des actions de

formation relatives à la **prévention des RPS** (pour tous les agents : 2 sessions, et plus spécifiquement pour les cadres : 1 session). Fin 2015, les formations portées par le niveau national sur **l'égalité professionnelle F/H et la lutte contre les discriminations** (pour les membres du CODIR de la DRAAF, et pour les équipes de direction des EPLEFPA), seront par ailleurs proposées.

Pour l'enseignement agricole spécifiquement, là encore, un certain nombre d'actions prévues dans le DRF 2015 ont été organisées. En plus de la participation des agents de l'enseignement agricole aux stages proposées par FORMCO, des **actions spécifiques** ont été proposées (formation au *certificat SST* pour un certain nombre d'Assistants d'Éducation des EPLEFPA par exemple).

Pour d'autres actions, celles-ci sont prévues sur la fin de l'année 2015 (*formations des membres de CoHS des EPL* prévues en novembre et décembre 2015) ou seront reportées en 2016 (*formation des membres du CHSCTREA*), par manque de disponibilité des formateurs internes « hygiène et sécurité » notamment.

#### → **Formations dans les domaines transverses** :

Dans le domaine transverse, en plus des actions mises en œuvre par la PFRH, la DRAAF a proposé un certain nombre d'actions précisées comme prioritaires dans le DRF 2015. On retiendra en particulier le fait que des formations aux techniques administratives et comptables (« *exécution des marchés publics* »), à la *communication interne*, à la *gestion du temps* ou la prise en compte du *numérique dans les pratiques professionnelles*, ont été proposées (**12 actions au total**, pour un total de **145 stagiaires accueillis**).

#### Actions prévues dans le DRF 2015 et non réalisées au 31.08.2015 :

→ un certain nombre d'actions transverses prévues dans le DRF 2015 n'ont pas été proposées au 31.08.15, mais le seront d'ici la fin de l'année : on pensera en particulier aux formations sur le droit administratif et le contentieux indemnitaire, mais également aux actions sur le thème du management (une formation « la relation du manager avec ses collaborateurs » est en effet prévue en novembre/décembre 2015).

#### → **Accompagnement individualisé des agents, et préparation aux concours** :

**Préparation aux concours et examens professionnels** : 7 formations préparatoires aux concours et examens professionnels ont été mises en œuvre depuis le 1<sup>er</sup> janvier. On décline ainsi spécifiquement 5 formations préparatoires aux oraux, et 2 formations préparatoires aux écrits de concours ou d'examens professionnels (**47 agents formés au total**). A noter qu'une formation « *préparation du dossier RAEP* » est également prévue en novembre prochain, pour des agents préparant un concours en 2016.

Pour les enseignants des lycées agricoles spécifiquement, une formation préparatoire à l'épreuve orale de concours de *déprécarisation PCEA – PLPA* a été organisée, en février 2015 (8 participants).

#### **Accompagnements individualisés :**

→ 5 bilans de compétence ont été demandés par les agents depuis 2015 (4 ont été contractualisés à ce jour, 1 autre est prévu en fin d'année).

→ A contrario, aucun parcours de professionnalisation n'a été « contractualisé » à ce jour, mais plusieurs agents des services déconcentrés et de l'enseignement agricole ont pu bénéficier, au 31.08.2015, d'un accompagnement financier de la délégation régionale pour mener à bien des projets individuels.



## → Aspects budgétaires

---

### → Consommation au 25 septembre 2015 de l'enveloppe formation continue du BOP 215

en AE : **105 955 €** (92 % de la dotation initiale de 115 000 €)

en CP : **95 970 €** (83 % de la dotation initiale)

### → Actions de fin d'année et qui seront imputées sur le BOP 215

#### **Actions métiers :**

- actions du programme « Agroécologie » : 6 000 € (ingénierie et FDD)
- formations « FEADER » : 1 500 € (frais logistiques et FDD)
- accompagnement des différents réseaux de l'EA (réseau CFA-CFPPA, réseau « insertion/égalité des chances », réseau RENADOC) : 4 500 € (ingénierie et FDD)
- TUTAC regroupement de pairs : 800 € (FDD)

#### **Actions transverses :**

- Égalité professionnelle F/H et lutte contre les discriminations : 500 € (FDD)
- Formation « réseaux sociaux » : 500 € (FDD)
- Formation « membres de CHSCT » et « membres de CoHS des EPL » : 800 € (FDD)
- Formation « sensibilisation aux RPS en milieu professionnel » : 1 500 € (ingénierie et FDD)

**Préparation aux concours et examens professionnels** : 2 000 € (ingénierie et FDD)

#### **Accompagnement individuel :**

- x 1 bilan de compétences : 1 500 €
- Accompagnement projets individuels : 2 500 € (Ingénierie et FDD)

## Conclusion

Le document régional de formation permet d'avoir une vision globale des enjeux et priorités de formation des agents du ministère dans la région des Pays de la Loire.

Pour l'enseignement agricole, les priorités régionales de formation des équipes pédagogiques concernent la mise en œuvre des changements structurels attendus par le MAAF en matière de vecteur d'innovation et de promotion du « **produire autrement** » tant agricole qu'agroalimentaire, mais aussi en termes de pédagogie avec notamment la poursuite de l'intégration du **numérique dans les enseignements**. Également, l'intégration des **valeurs de la République** dans les pratiques pédagogiques constitue un enjeu à relever, ainsi que celui de la **professionnalisation des enseignants** autour de démarches spécifiques (démarches de projets, approches systémiques, enjeux du développement durable,...).

Les **formations « métiers »** des agents du MAAF et de FranceAgriMer dans les domaines agricole, de la sécurité et de la qualité sanitaires de l'alimentation, sont à privilégier pour répondre aux politiques publiques du MAAF en région. Celles-ci seront organisées en privilégiant au niveau régional ou local, l'animation de ces stages par des formateurs internes, et pour certains, le niveau inter-régional grand-ouest, en concertation avec les délégués régionaux des régions limitrophes.

Des **formations transversales** en management et santé/sécurité au travail, organisées par la DRAAF, seront mutualisées en 2016 dans le cadre interministériel, avec la PFRH.

Dans un contexte de modernisation de l'action de l'État, l'ensemble des acteurs concernés, chefs de service, RLF, et le délégué régional accorderont une attention particulière aux demandes d'accompagnement individualisé des agents dans l'évolution de leur parcours professionnel.

# Annexe – bilan d'activités 2014

Données 2014, extraites de SAFO et EPICEA

REGION. PAYS DE LA LOIRE

Tableau 1 : Répartition par structure :

Hors enseignement	Nb de stagiaires		Nb de jours stagiaires		Nb d'agents formés		Nb total d'agents au 31/12/12 (progr. 215 et 206)	Nb d'agents non formés
	Données Epicéa	Données corrigées	Données Epicéa	Données corrigées	Données Epicéa	Données corrigées		
DDTM 85	15		29,5		12		59	47
DDPP 85	74		106,5		49		101	52
DDT 72	5		10		5		42	37
DDPP 72	32		46,5		26		84	58
DDCSPP53	28		36		24		76	52
DDT 53	13		28		7		52	45
DDPP 49	42		56		27		69	42
DDT 49	8		11		7		59	52
DDPP 44	39		60		30		58	28
DDTM 44	12		21,5		10		62	52
DRAAF Pays de la Loire	414		627		308		204	
Autres structures	466		907		201			
Sous-total hors enseignement	<b>1148</b>	<b>0</b>	<b>1939</b>	<b>0</b>	<b>706</b>	<b>0</b>	<b>866</b>	<b>465</b>

Tableau 1 : suite

Enseignement technique (par établissement)	Nb de stagiaires		Nb de jours stagiaires		Nb d'agents formés		Nb total d'agents BOP 143 au 31/12/12 (préciser source)	Nb d'agents non formés
	Données Safo	Données corrigées	Données Safo	Données corrigées	Données Safo	Données corrigées		
CFA DE LA MAYENNE	15		25,0		11		34	23
CFA DE LA SARTHE	30		35,0		18		29	11
CFA DE LOIRE ATLANTIQUE "Jules Rieffel"	56		57,5		35		48	13
CFA DU MAINE ET LOIRE	26		25,0		17		35	18
CFA LA ROCHE SUR YON	42		47,0		21		25	4
CFPPA ANGERS LE FRESNE	37		50,0		14		33	19
CFPPA LA ROCHE SUR YON	36		45,0		19		19	0
CFPPA LAVAL	30		48,5		16		33	17
CFPPA Montreuil Bell	15		17,5		8		16	8
CFPPA NOZAY "Jules Rieffel"	14		22,0		5		14	9
CFPPA ROUILLON "LA GERMINIERE"	19		36,0		7		19	12
CFPPA SEGRÉ	20		30,0		9		20	11
LEGTA ANGERS LE FRESNE	73		104,0		38		106	68
LEGTA FONTENAY LE COMTE	77		97,5		37		72	35
LEGTA LA ROCHE SUR YON	65		113,5		31		67	36
LEGTA LAVAL	76		132,5		40		129	89
LEGTA LE MANS	80		157,0		39		90	51
LEGTA LUÇON PETRE	58		95,0		33		59	26
LEGTA ST-HERBLAIN "Jules Rieffel"	47		71,0		26		80	54
LP GUÉRENDE (EN)	17		34,0		10		29	19
LPA BRETTE LES PINS "Le Haut Bois"	61		78,5		28		43	15
LPA CHATEAU GONTIER	45		68,5		25		51	26
LPA Le Gd Blottereau	6		5,5		6		29	23
LPA MONTREUIL BELLAY	30		47,5		19		41	22
SRFD PAYS DE LA LOIRE	18		21,5		7		21	14
Sous-total enseignement	<b>993</b>		<b>1 464,5</b>		<b>519</b>		<b>1142</b>	<b>623</b>

Tableau 1 : synthèse

	Nb de stagiaires		Nb de jours stagiaires		Nb d'agents formés		Nb total d'agents	Nb d'agents non formés
<b>TOTAL TOUS SECTEURS</b>	<b>2141</b>	<b>0</b>	<b>3403,5</b>	<b>0</b>	<b>1225</b>	<b>0</b>	<b>2008</b>	

Tableau 2 : Répartition par niveau d'organisation :

HORS ENSEIGNEMENT	Nb de stagiaires		Nb de jours stagiaires		Nb d'agents formés	
	Données Epicéa	Données corrigées	Données Epicéa	Données corrigées	Données Epicéa	Données corrigées
National	129		448		96	
Régional	414		627		308	
Local	605		864		302	
TOTAL	<b>1148</b>	<b>0</b>	<b>1939</b>	<b>0</b>	somme non significative	

ENSEIGNEMENT TECHNIQUE	Nb de stagiaires		Nb de jours stagiaires		Nb d'agents formés	
	Données Safo	Données corrigées	Données Safo	Données corrigées	Données Safo	Données corrigées
National	204		454,5		115	
Régional	774		994,5		396	
Local	15		15,5		8	
TOTAL	<b>993</b>	<b>0</b>	<b>1464,5</b>	<b>0</b>	<b>519</b>	<b>0</b>

Tableau 3 : Outils individualisés de formation :

## AGENTS ASSURANT DES MISSIONS MAAF

Indicateurs	Enseignement agricole	Hors enseignement
Agents ayant bénéficié d'une période de professionnalisation		2
Agents ayant eu recours au DIF.		
Agents ayant recouru à un outil <b>individuel</b> de formation :		
Préparation aux examens et concours	8	10
Bilan de compétences		3
Validation des acquis de l'expérience	1	1

Préciser la cas échéant le nombre de jours de formation

Tableau 4 : Formations interministérielles organisées par la délégation régionale à la formation continue :

	Pour le compte de la PFRH			Avec un autre Ministère (préciser)	
	ORAS	OCT	Autre (préciser)		
Nombre d'actions de formation réalisées	3	0	0		
Nombre de jours stagiaires	77				
Nombre d'agents formés	25				
dont agents MAAF	17				

Tableau 5 : Bilan de l'offre de la Délégation Régionale 2014 :

Préciser si les données du tableau 4 sont incluses : oui

DRAAF Enseignement

Nombre d'actions de formation proposées	62	89
Nombre d'actions de formation réalisées	58	80
Nombre de jours stagiaires	627	1464,5
Nombre d'agents formés	308	519

Tableau 6 : Bilan financier régional 2014 :

	AE	Observations	CP	Observations
UO DRAAF			52 562,00 €	
DRFC pour toutes les UO et les EPL			111 893,00 €	
dont enseignement			59 331,00 €	
Total Région				115 000,00 €

Dans la colonne « observations », possibilité d'indiquer la part des frais de déplacements